

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

---

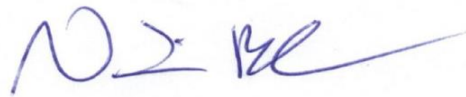
## AVIS PUBLIC

### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

lors de la séance qui sera tenue le 6 novembre 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procédera à l'adoption du règlement numéro 2023-03 qui permet de créer une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

Donné à Saint-Moïse, ce 5 octobre 2023



Nadine Beaulieu, directrice générale/greffière-trésorière